Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le 28-02-2023
ID : 039-223900010-20230228-ARR_2023_0246-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

**ARRÊTÉ N° ARR_2023_0246_AL_RD4_HAUTEROCHE**
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**VU** la demande en date du 24 janvier 2023 par laquelle les Consorts BAUDRY - GARNIER, représentés par ABCD Géomètre-Expert, domicilié route de Lyon 39570 MONTMOROT, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 4, au droit des parcelles cadastrées ZB N° 168 et 236, Route de La Marre - Commune de HAUTEROCHE en agglomération,

**VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,

**VU** le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,

**VU** l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE du Conseil Départemental du Jura,

**VU** l'état des lieux,

**VU** la consultation du Maire en date du 23 février 2023,

ARRÊTE

**ARTICLE 1 Alignement**

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 18 janvier 2023, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points 1101, 218, 217, 216 et 100 figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

**ARTICLE 2 Responsabilité**

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain.
En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le 28-02-2023
ID : 039-223900010-20230228-ARR_2023_0246-AR

**ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

**ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté**

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

**ARTICLE 5 Recours**

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP28 – 39301 CHAMPAGNOLE cedex.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire, consulté le 23/02/2022
Visa, Cachet et Signature

Le Maire,
Daniel SEGUT

MAIRIE DE HAUTEROCHE
39570 JURAT

**Signature de l'arrêté par le département**

Diffusion :
Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de HAUTEROCHE pour informations
L'ARD de Champagnole pour classement

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le 28-02-2023
ID : 039-223900010-20230228-ARR_2023_0246-AR

ABCD

PPR
26 JAN. 2023
COURRIER ARRIVÉ

DÉPARTEMENT DU JURA
26 JAN. 2023
COURRIER

COURRIER ARRIVÉ LE :
23 JAN. 2023
ARD CHAMPAGNOLE

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA**
**17 Rue Rouget de Lisle**
**39039 LONS LE SAUNIER**

MONTMOROT, le 24 janvier 2023

**Nos Réf. :** JDI/14886

**Descriptif de l'affaire :** Commune de HAUTEROCHE
Parcelles cadastrées section 000 ZB n°168 288 236
1°) Division de ces parcelles par deux ligne 2 points dans le but de laisser du dégagement env 75m² devant la parcelle ZB n°28 et faire un échange entre les parcelles ZB n°168 et 236
2°) Bornage de la limite avec le domaine publique, obligatoire afin de matérialiser les extrémités de la ligne de la division
Reprise de l'archive réalisée en 2014 (référence n°L314111)

**Objet** : Demande d'arrêté d'alignement

Monsieur le Président,

Pour faire suite à la demande d'alignement au droit de la propriété de CONSORTS BAUDRY-GARNIER, sise commune d'HAUTEROCHE, "LA LAITAT", Section 000 ZB n° 168 ; "RTE DE LA MARRE", Section 000 ZB n° 166 ; "RTE DE LONS LE SAUNIER", Section 000 ZB n° 288, vous trouverez ci joint le plan vous permettant de délivrer votre arrêté.

L'alignement de la voie publique est proposé suivant la ligne : **1101-218-217-216-100**

Nous vous rappelons que conformément aux articles L112-1 et suivants du Code de la voirie routière : *« L'alignement individuel ne peut être refusé au propriétaire qui en fait la demande. »* et permet de fixer la limite de la voie publique dont vous êtes gestionnaire, au droit du terrain concerné.

Dans l'attente de vous lire prochainement, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Baptiste DIGARD
Géomètre Expert

**MONTMOROT** (Siège Social)
Route de Lyon - 39570
Tél : 03 84 47 15 78

**DOLE** (Bureau secondaire)
39 Boulevard Wilson - 39100
Tél : 03 84 72 24 72

**SAINT-AMOUR** (Bureau secondaire)
17 Avenue Lucien Febvre - 39160
Tél : 03 84 48 71 94

**SAINT-VIT** (Bureau secondaire)
13 rue des buis - 25410
Tél : 03 81 87 70 76

**PIERRE-DE-BRESSE** (Permanence le lundi matin)
102 Route de Chalon – 71270
Tél : 03 85 76 80 89

**SAINT-TRIVIER-DE-COURTES** (Permanence le vendredi)
70D Rue des platières - 01560
Tél : 04 74 24 72 80

SOCOTEC ISO 9001

www.abcd-experts.fr | bonjour@abcd-experts.fr

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le 28-02-2023
ID : 039-223900010-20230228-ARR_2023_0246-AR

# Propriété de Consorts GARNIER
## HAUTEROCHE - Section ZB - "La Laitat"
**Echelle : 1/500**

# PLAN DE DIVISION ET D'ALIGNEMENT

**DA n° ---- numéroté le ----**

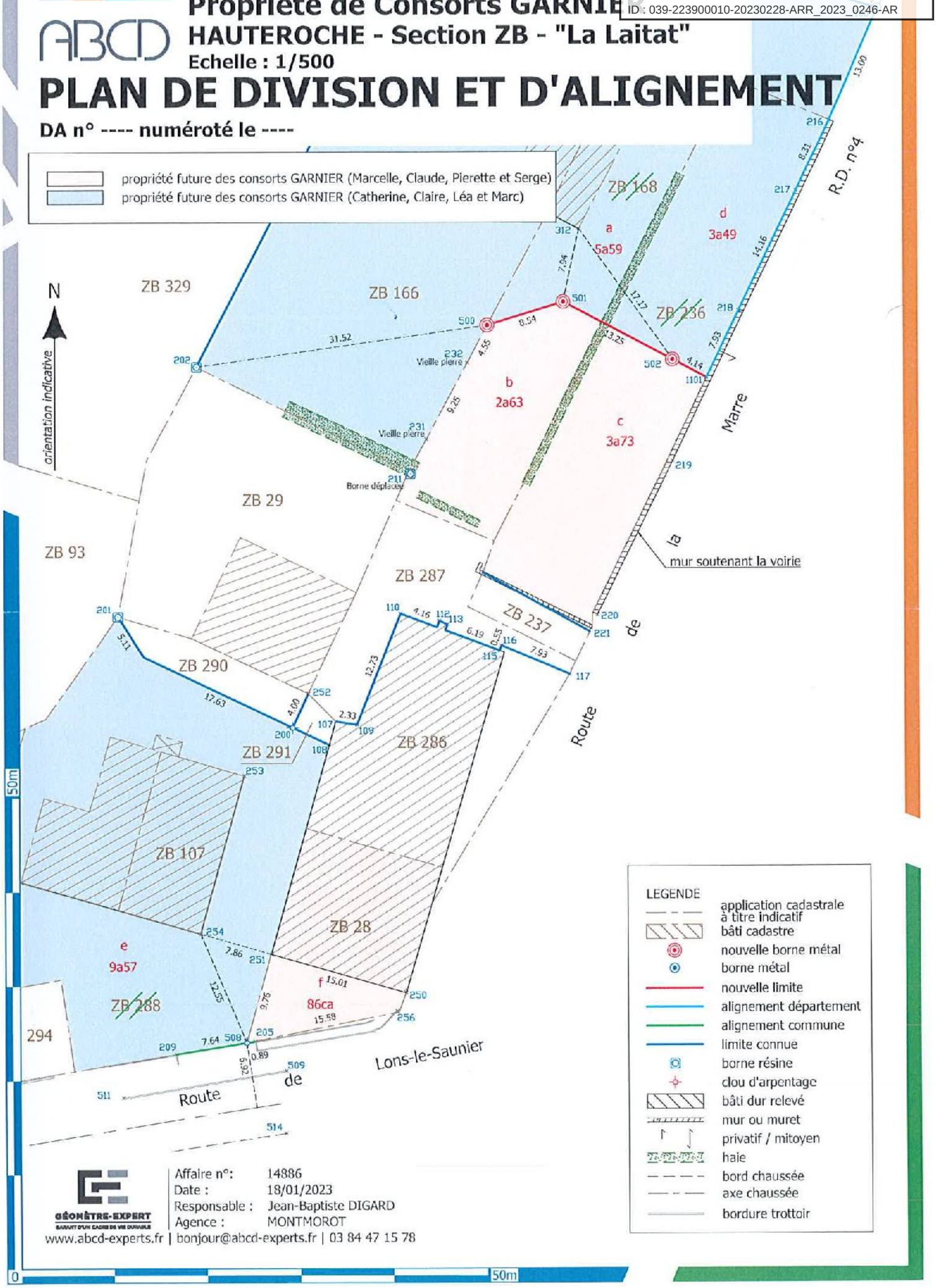


GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Affaire n°: 14886
Date : 18/01/2023
Responsable : Jean-Baptiste DIGARD
Agence : MONTMOROT

www.abcd-experts.fr | bonjour@abcd-experts.fr | 03 84 47 15 78